



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 47527

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la demande des anciens combattants de la Résistance de voir le 27 mai institué journée nationale de la Résistance afin que la Résistance prenne enfin sa place au calendrier, 60 ans après l'adoption du programme du Conseil national de la Résistance. L'instauration de cette date commémorative, au même titre que celle du 18 juin, permettrait, au cours d'une journée non chômée, de célébrer les valeurs de ceux qui ont choisi la liberté dans l'honneur et de l'indépendance et dont nombre ont subi, du fait de leur engagement, des conséquences souvent dramatiques. Alors que le Président de la République a voulu, à juste titre, donner aux célébrations de cette période, un poids particulier cette année et que le Gouvernement a témoigné de son attachement aux valeurs des anciens combattants, il lui demande si une telle décision peut être envisagée à court terme et de lui préciser les mesures qu'il entend prendre en ce sens. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le ministre délégué aux anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par la Résistance soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement, en poursuivant ou engageant plusieurs actions en ce sens. Le soutien apporté aux fondations de mémoire (fondation de la résistance, fondation de la France libre, fondation pour la mémoire de la déportation, fondation Charles-de-Gaulle, fondation pour la mémoire de la Shoah) est une des illustrations importantes de cette volonté. De nombreuses initiatives tournées directement vers les jeunes sont également entreprises. L'institution d'une journée nationale de la Résistance est une suggestion qui mérite une grande attention. Elle suppose toutefois, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Le ministre tient à rappeler que le Président de la République a marqué avec force le 60e anniversaire de la réunion du Conseil national de la Résistance, le 27 mai 1943, en présidant ce jour une cérémonie à Paris. En 2004, le 60e anniversaire des débarquements et de la libération du territoire national a été l'occasion de manifester la reconnaissance de la nation à tous ceux qui ont permis de libérer la France et de vaincre le nazisme. La résistance intérieure ayant contribué à cette victoire, des cérémonies de grande ampleur en présence de hautes autorités de l'État ont été organisées sur plusieurs sites en relation avec les combats du maquis. Le 21 juillet, au Vercors, le Premier ministre a rendu un hommage national et solennel à la Résistance sur ce lieu emblématique de son action historique. Enfin, le ministre précise que le site internet intitulé « Mémoire des hommes » a ouvert une nouvelle base de données sur laquelle figurent les noms des 1 006 victimes fusillées au Mont-Valérien.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47527

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7454

Réponse publiée le : 30 novembre 2004, page 9418